

**Évaluations de la Commission de la fonction publique : Documentation à l'appui**  
**MISES À JOUR**

Date	Série de données	Note
31/03/2018	CFPPSC_AR3E	<p><b>Modification de la méthode</b> : Depuis son entrée en vigueur au cours de l'année financière 2013-2014, l'Examen d'entrée à la fonction publique – Test en ligne non supervisé 370 (EEFP TELNS 370) représente une part du volume des tests en ligne non supervisés. L'EEFP TELNS 370 compte deux sous-tests (un évalue le raisonnement, l'autre évalue le jugement) qui, jusqu'en 2015-2016, correspondaient à deux administrations de test dans le décompte. À partir de l'année financière 2016-2017, les deux sous-tests de ce test sont comptés comme une seule administration de test afin de mieux refléter son utilisation. Par conséquent, les volumes des années financières 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ont été mis à jour rétroactivement pour refléter la nouvelle méthode de calcul du volume de tests.</p>
03/08/2018	CFPPSC_AR3D	<p><b>Modification de la méthode</b> : À compter de l'année financière 2014-2015, la série de données pour les évaluations d'employés ne faisant pas partie du groupe de la direction (excluant les tests d'évaluation de langue seconde) comprend les tests en ligne non supervisés.</p>
12/06/2019	CFPPSC_AR3D	<p><b>Modification de la méthode</b> : Depuis 2016-2017, le nombre d'évaluations de cadres et d'autres employés exclut le nombre de vérifications de références effectuées; ce changement correspond au retrait officiel de ce service par la Commission de la fonction publique (CFP).</p>
12/06/2019	CFPPSC_AR3F (Valide jusqu'en juin 2019)	<p><b>Données non mises à jour</b> - À compter de l'année financière 2019-2020, la série de données des «Tests ministériels administrés à l'aide de la fonctionnalité des tests en ligne (FTEL), par exercice financier» a été intégré à l' «<b>Utilisation des examens papier et des examens en ligne, par exercice financier (CFPPSC_AR3E)</b> ». Bien que ces tests ne soient pas la propriété de la CFP, ils ont été administrés à l'aide de la FTEL de la CFP.</p>
12/06/2019	CFPPSC_AR3E	<p><b>Données combinées</b> : Les données « Tests ministériels administrés à l'aide de la FTEL, selon l'exercice financier » a été intégré à la série de données intitulées l' « <b>Utilisation des examens</b></p>

		<b>papier et des examens en ligne, selon l'exercice financier (CFPPSC_AR3E) ».</b> Bien qu'il ne s'agisse pas de tests de la CFP, ceux-ci ont été administrés à l'aide de la FTEL de la CFP.
12/06/2019	CFPPSC_AR3A CFPPSC_AR3B CFPPSC_AR3C <b>(Valide jusqu'en juin 2019)</b>	<b>Données non mises à jour –</b> À compter de l'année financière 2019-2020, ces séries de données ont été combinées en une seule série de données soit le CFPPSC_SLE01.
19/06/2019	CFPPSC_SLE01	<b>Données combinées -</b> À compter de l'année financière 2018-2019, les données des taux de réussite au Test de compétence orale, au Test d'expression écrite et au Test de compréhension de l'écrit (en anglais et en français) seront combinées dans une seule série de données.
12/01/2020	CFPPSC_SLE02	<b>Nouvelle série de données :</b> Taux de réussite au Test de compétence orale, au Test d'expression écrite et au Test de compréhension de l'écrit, en anglais et en français, par ministère, selon le niveau et l'exercice financier.
24/03/2020	CFPPSC_SLE03	<b>Nouvelle série de données :</b> Taux de réussite au Test de compétence orale, au Test d'expression écrite et au Test de compréhension de l'écrit, en anglais et en français, par ministère et par région, selon le niveau et l'exercice financier.

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

La Commission de la fonction publique (CFP) a la responsabilité d'évaluer la compétence dans la seconde langue officielle dans le cadre des processus de nomination au moyen des tests standard d'Évaluation de langue seconde, y compris les tests de compétence orale, d'expression écrite et de compréhension de l'écrit en anglais et en français.

La CFP partage ses connaissances avec les administrateurs généraux et leur fournit des avis et conseils pour les aider à maintenir et à améliorer le système de nomination fondé sur le mérite. Elle examine les outils et les processus d'évaluation et fournit des conseils afin de les améliorer. Ainsi, les ministères et organismes ont accès à une gamme d'outils d'évaluation standard développés et mis à jour par la CFP pour mener leurs activités de sélection et de perfectionnement.

## DOCUMENTATION DES SÉRIES DE DONNÉES

*\*Au sujet des **notes** : le contenu entre parenthèses pour chaque entrée fait référence à une variable dans une série de données.*

### **Taux de réussite au Test de compétence orale, au Test d'expression écrite et au Test de compréhension de l'écrit, en anglais et en français, selon le niveau et l'exercice financier (CFPPSC\_SLE01)**

- **Source** : Système de correction des examens et de production des rapports de la Commission de la fonction publique
- **Note 1** : On entend par taux de réussite le nombre de tests réussis à un niveau donné, divisé par le nombre total de tests pour lesquels l'atteinte de ce niveau est exigée, exprimé en pourcentage. Les niveaux A, B et C correspondent respectivement aux niveaux élémentaire, intermédiaire et avancé quant à la compétence dans la langue seconde.
- **Note 2** : Globalement, nos clients exigent que leurs candidats obtiennent un niveau spécifique (A, B ou C) pour environ 80% des tests d'évaluation de langue seconde.
- **Note 3** : Les taux de réussite varient d'une année à l'autre pour différentes raisons. Par exemple, il peut y avoir des changements au profil sociodémographique des candidats qui font les tests, des changements liés aux raisons pour lesquelles les gens font les tests (p. ex. dotation, formation ou autre), ou encore des changements de procédure et de politique au sein de la fonction publique. Ces changements peuvent avoir une incidence sur les taux de réussite.
- **Note 4 (Pass\_Rate)** : Pour qu'un taux de réussite soit présenté, l'échantillon doit rencontrer notre critère minimal de 50 résultats. Une cellule qui ne respecte pas notre critère minimal porte la mention « S. O. ».

**Taux de réussite au Test de compétence orale, au Test d'expression écrite et au Test de compréhension de l'écrit, en anglais et en français, par ministère, selon le niveau et l'exercice financier (CFPPSC\_SLE02)**

- **Source** : Système de correction des examens et de production des rapports de la Commission de la fonction publique
- **Note 1** : On entend par taux de réussite le nombre de tests réussis à un niveau donné, divisé par le nombre total de tests pour lesquels l'atteinte de ce niveau est exigée, exprimé en pourcentage. Les niveaux A, B et C correspondent respectivement aux niveaux élémentaire, intermédiaire et avancé quant à la compétence dans la langue seconde.
- **Note 2** : Globalement, nos clients exigent que leurs candidats obtiennent un niveau spécifique (A, B ou C) pour environ 80% des tests d'évaluation de langue seconde.
- **Note 3** : Les taux de réussite varient d'une année à l'autre pour différentes raisons. Par exemple, il peut y avoir des changements au profil sociodémographique des candidats qui font les tests, des changements liés aux raisons pour lesquelles les gens font les tests (p. ex. dotation, formation ou autre), ou encore des changements de procédure et de politique au sein de la fonction publique. Ces changements peuvent avoir une incidence sur les taux de réussite.
- **Note 4 (Pass\_Rate)** : Pour qu'un taux de réussite soit présenté, l'échantillon doit respecter notre critère minimal de 50 résultats. Une cellule qui ne rencontre pas notre critère minimal porte la mention « S. O. ».

**Taux de réussite au Test de compétence orale, au Test d'expression écrite et au Test de compréhension de l'écrit, en anglais et en français, par ministère et par région<sup>5</sup>, selon le niveau et l'exercice financier (CFPPSC\_SLE03)**

- **Source** : Système de correction des examens et de production des rapports de la Commission de la fonction publique
- **Note 1** : On entend par taux de réussite le nombre de tests réussis à un niveau donné, divisé par le nombre total de tests pour lesquels l'atteinte de ce niveau est exigée, exprimé en pourcentage. Les niveaux A, B et C correspondent respectivement aux niveaux élémentaire, intermédiaire et avancé quant à la compétence dans la langue seconde.
- **Note 2** : Globalement, nos clients exigent que leurs candidats obtiennent un niveau spécifique (A, B ou C) pour environ 80% des tests d'évaluation de langue seconde.
- **Note 3** : Les taux de réussite varient d'une année à l'autre pour différentes raisons. Par exemple, il peut y avoir des changements au profil sociodémographique des candidats qui font les tests, des changements liés aux raisons pour lesquelles les gens font les tests (p. ex. dotation, formation ou autre), ou encore des changements de procédure et de politique au sein de la fonction publique. Ces changements peuvent avoir une incidence sur les taux de réussite.
- **Note 4 (pass\_rate)** : Pour qu'un taux de réussite soit présenté, l'échantillon doit respecter notre critère minimal de 50 résultats. Une cellule qui ne rencontre pas notre critère minimal porte la mention « S. O. ».

- **Note 5 (region)** : Les régions correspondent au lieu de résidence des candidats. Aux fins d'analyse, elles sont classées en quatre groupes, soient : (1) la région de l'est du Canada; (2) la région du Québec (à l'exception de Gatineau); (3) la région de la capitale nationale (Ottawa et Gatineau); et (4) la région de l'ouest du Canada.

#### **Nombre d'évaluations de cadres et d'autres employés, selon l'exercice financier (CFPPSC\_AR3D)**

- **Source** : Système de correction des examens et de production des rapports et Système intégré d'information du Centre d'évaluation de la Commission de la fonction publique
- **Note** : À partir de l'année financière 2016-2017, cette série de données ne compte plus les vérifications de références puisque ce service a été retiré.

#### **Utilisation des examens papier et des examens en ligne, selon l'exercice financier (CFPPSC\_AR3E)**

- **Source** : Système de correction des examens et de production des rapports et Système de Fonctionnalité des tests en ligne de la Commission de la fonction publique
- **Note (Examens en ligne non supervisés)** : Ne tient pas compte des Tests en ligne non supervisés d'expression écrite en langue seconde.

#### **Nombre de tests d'évaluation de langue seconde administrés, selon le type de test et l'exercice financier (CFPPSC\_AR3G)**

- **Source**: Système de correction des examens et de production des rapports de la Commission de la fonction publique

## GLOSSAIRE

Nom de l'attribut	Définition
assessment_e	Type d'évaluation (anglais)
assessment_f	Type d'évaluation (français)
description_e	Description de la statistique présentée (anglais)
description_f	Description de la statistique présentée (français)
fiscal_year	Exercice financier
n	Compte
pass_rate_e	Taux de réussite exprimé en pourcentage (anglais)
pass_rate_f	Taux de réussite exprimé en pourcentage (français)
required_level_e	Niveau exigé (anglais)
required_level_f	Niveau exigé (français)
test_name_e	Nom du test (anglais)
test_name_f	Nom du test (français)
test_type_e	Type de test (anglais)
test_type_f	Type de test (français)
total_number_tests	Nombre total de tests
requesting_department_e	Ministère demandeur (anglais)
requesting_department_f	Ministère demandeur (français)
region_e	Lieu de résidence des candidats (anglais)
region_f	Lieu de résidence des candidats (français)